

Nice Matin - 23 Novembre 2011

Couteau sous la gorge d'un homosexuel à Nice : trente mois ferme

« J'ai rien contre les homosexuels. » Gellali Rebiai a manifestement révisé son opinion à l'heure d'être jugé. Car lors de sa déposition en garde à vue, il disait n'avoir « jamais supporté les homos et les pédophiles ». Or c'est une « extorsion commise en fonction de l'orientation sexuelle de la victime » qui lui a coûté trente mois de prison ferme devant le tribunal correctionnel de Nice. Le 9 août dernier, au bout de la nuit, dans le Vieux-Nice, juché sur son scooter, Gellali Rebiai, 27 ans, aborde un client qui sort de la boîte gay *Le 6*. Lui demande s'il peut utiliser son téléphone portable. Le noctambule propose d'appeler de chez lui, à deux pas de la place Masséna. C'est là que la soirée bascule. « Il m'a fait une proposition qui ne m'a pas plu », raconte le prévenu. « C'était quoi ? demande la présidente Colette Moreau-Zalma. *Coucher ensemble ?* » « Euh... Ouais, ouais, c'est ça. » Aussitôt, l'invité change radicalement de ton. Absente à l'audience, la victime en témoignera dans sa déposition. « Il s'est saisi d'un couteau de cuisine et m'a dit : "Je suis pas un pédé !" Puis il me l'a mis sous la gorge. Il m'a dit de me déshabiller, de lui donner mes bijoux et mon ordinateur portable. Je lui ai proposé, plutôt, d'aller faire un retrait d'espèces. Et j'ai réussi à m'enfuir. »

Parcours inquiétant

La victime s'en tirera avec un choc psychologique. Et

une estafilade de 10 cm au cou. « A quelques centimètres près, c'était la carotide et il était saigné ! », s'indigne M^e Laurent Poumarède, au nom de la partie civile. Le geste ne fait aucun doute. L'agresseur avait-il prémédité de s'en prendre à un homosexuel ?

L'intéressé assure que non. « Je savais pas que c'était une boîte gay. J'avais rien remarqué de spécial avant qu'on arrive dans l'ascenseur... » Son défenseur, M^e Adrien Verrier, pense plutôt que « l'occasion a fait le laron » et amené la tentative de vol. Oui mais, la victime a bien été agressée en raison de son homosexualité...

C'est ce qu'observe la représentante du ministère public, Julie Rouillard, inquiète du parcours de Gellali Rebiai. Mis en examen et écroué pour l'agression en réunion d'un Anglais qui s'était déféstré le 11 août dernier au Rouret, il traîne un casier judiciaire chargé, où figure une condamnation pour viol aux assises des mineurs.

Le contexte familial, lui, est lourd aujourd'hui encore, dixit M^e Verrier. Tous les frères de Gellali Rebiai sont en prison. Lui n'y échappera pas. Il écope de quatre ans au titre de la peine plancher, comme l'avait requis le parquet, dont 18 mois avec sursis mise à l'épreuve pendant trois ans. Il devra en outre verser à sa victime 5000 € de dommages et intérêts.

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr

23/11/2011